

Mon parcours de formation Permis AI, A2, A.

Plusieurs filières possibles

AI	A2	A	
▪ Motocyclettes avec ou sans side-car : Cylindrée max : 125cm³, Puissance max : 11kW Rapport Puissance/ Poids : ≤ à 0,1 kW/kg. ▪ Tricycles à moteur : Puissance ≤ à 15kW	▪ Motocyclettes avec ou sans side-car : Puissance ≤ à 35 kW Rapport Puissance/Poids : ≤ 0,2 kW/kg. La puissance ne peut résulter du bridage d'un véhicule développant plus de 70kW.	Pour obtenir la catégorie A : Obligation d'être titulaire de la catégorie A2 depuis au moins 2 ans et d'avoir suivi une formation de 7 heures.	
16 ANS	18 ANS	Moto avec ou sans side-car 20 ANS	Tricycles à moteur : puissance > 15kW 21 ANS

Une formation théorique :

La formation théorique porte sur la connaissance des règlements concernant la circulation et la conduite d'un véhicule ainsi que sur le comportement du conducteur.

Les cours sont dispensés, dans les locaux de l'école de conduite, par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

L'entraînement au code peut être suivi dans les locaux de l'école de conduite avec un support média ou/et avec un enseignant ou/et via internet.

Préparation à l'épreuve théorique générale (ETM) par des cours de code sur les thèmes

- Les dispositions légales en matière de circulation routière.
- Le conducteur : les effets dus à une consommation d'alcool, de drogues et de médicaments sur la conduite, l'influence de la fatigue sur la conduite, la pression sociale (publicité, travail...) et la pression des pairs, etc.
- La route : les risques liés aux conditions météorologiques et aux états de la chaussée, etc.
- Les autres usagers de la route : la vigilance et les attitudes à l'égard des autres usagers, les usagers vulnérables, les spécificités de certaines catégories de véhicules et les différentes conditions de visibilité de leurs conducteurs, etc.
- La réglementation générale : le transport d'un chargement et de personnes, la réglementation relative à l'obligation d'assurance et aux documents administratifs liés à l'utilisation du véhicule, etc.
- Les gestes de premiers secours.
- Les précautions nécessaires à prendre en quittant le véhicule.
- Les éléments mécaniques et autres équipements liés à la sécurité.
- Les équipements de sécurité des véhicules.
- Les règles d'utilisation du véhicule en relation avec le respect de l'environnement.

Les thématiques traitées lors des cours sont les suivantes :

- L'équipement du motard.
- Comment choisir sa moto.
- Les risques liés à la conduite des motocyclettes.
- La pression sociale (publicité, travail...).
- La pression des pairs, etc.

Une formation pratique :

La formation pratique porte sur la conduite d'un véhicule et sur la sensibilisation aux différents risques de la route.

Les 4 compétences et les compétences associées ci-dessous sont enseignées et doivent être acquises en fin de formation :

- Maîtriser le maniement du deux-roues motorisé.
- Appréhender la route et circuler dans des conditions normales.
- Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers.
- Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.

ECOLE DE CONDUITE CARNOT

25 Rue Carnot - 94700 Maisons Alfort

Tél : 01 43 76 53 43 - Courriel : ecoledeconduite.carnot@orange.fr

Numéro de Siret 512 422 171 00011 - Numéro d'activité : 11941099994

Numéro TVA intra : FR 49 512422171 - APE/NAF 8553Z - N° agrément : E0909440220

Ces compétences sont traitées en abordant les points suivants : le pourquoi, le comment, les risques, les influences de l'entourage et du mode de vie de l'élève, les pressions exercées par la société telles que la publicité, le travail..., l'auto-évaluation.

LES EPREUVES DES PERMIS A1 ET A2

LES EPREUVES DU PERMIS		
ETM Le code*	40 questions dont 4 en vidéo : 35 bonnes réponses pour obtenir le code - Valable 5 ans ou 5 épreuves	
Epreuve plateaux	Epreuve à allure réduite	- Un exercice sans l'aide du moteur, dit « poussette » qui consiste à déplacer la moto en marche avant et en marche arrière, entre 2 portes. - Un exercice de slalom à faible vitesse entre des portes et des piquets. Une partie de l'exercice est chronométrée, une autre partie se fait avec la prise en charge d'un passager.
	Vérifications	A l'issue de l'exercice sans l'aide du moteur, l'expert vérifie l'équipement du motard et interroge le candidat sur les vérifications de sécurité à faire avant le départ.
	Interrogation Orale	les 12 fiches d'interrogation orale présentent les grands thèmes de la sécurité routière liés à la pratique de la moto : statistiques accidents, prises de risques, le comportement avec les autres usagers, l'assurance, l'alcool, les drogues... Loin de les savoirs par cœur, il est demandé de connaître leur contenu afin de savoir le restituer en montant qu'on l'a compris et qu'on a intégré l'ensemble du message.
	Epreuve à allure plus élevée : freinage	Cet exercice consiste en un slalom entre les portes, à une vitesse déterminée (radar) et se termine par un freinage, dont l'arrêt peut varier si la piste est sèche ou humide.
	Epreuve à allure plus élevée : évitement	Cet exercice consiste en un slalom entre les portes, à une vitesse déterminée (radar) et se termine par un évitement, puis un freinage.
Epreuve en circulation	- Des parcours les plus variés possibles - Conduite autonome durant 5 minutes - Arrêt et redémarrage hors circulation	

Vous n'avez pas à repasser le code si vous êtes titulaire d'un autre permis depuis moins de 5 ans.

ECOLE DE CONDUITE CARNOT

25 Rue Carnot - 94700 Maisons Alfort

Tél : 01 43 76 53 43 - Courriel : ecoledeconduite.carnot@orange.fr

Numéro de Siret 512 422 171 00011 - Numéro d'activité : 11941099994

Numéro TVA intra : FR 49 512422171 - APE/NAF 8553Z - N° agrément : E0909440220

Ref Info16

Mise à jour le 02/01/2025